

AMDS Le Bulletin

de l'Association de Malentendants et Devenus Sourds
n° 2 ♦♦♦♦ Décembre 2006

Le mot du vice-président

À la veille de l'an 2000, comme à l'image d'un train à vapeur mis sur ses rails, toute une équipe à laquelle je rends hommage aujourd'hui, mettait sur la voie l'AMDS.

Après une courte période d'essoufflement, mais l'histoire appartient au passé, une locomotive prenait alors le relais... j'y suis monté à bord.

Vous connaissez le passager que je suis devenu, vous connaissez mon profond attachement À NOTRE ASSOCIATION devenue mon refuge.

Chacune et chacun d'entre nous avons apporté une pierre à l'édifice.

Qu'importe le poids de chaque pierre, nous avons tous construit avec la même force.

Qu'importent aussi les titres, puisque nous avons tous le même titre :
CELUI DE MALENTENDANT

À la veille de l'an 2007, nous sommes tous dans le même TGV,
ENSEMBLE pour j'espère un long voyage, ENSEMBLE avec de nouveaux et fidèles voyageurs COMME VOUS... AVEC LE MÊME TITRE !

Très bonnes fêtes à vous, à vos familles.

Gérard ALLERES
Vice-président AMDS



★ NOS ACTIONS, PARTICIPATIONS ET ENGAGEMENTS

- **Les dernières manifestations :** Village associatif – Ensemble pour aider les personnes en situation de handicap
- **Les engagements :** Bientôt 2007 : les points forts !
- **Actions en cours :** Site Internet AMDS – À lire – À l'essai : Spin-Vox

★ LE DOSSIER : LA LOI 2005

Les droits des Personnes Handicapées

★ LA VIE DE L'ASSOCIATION

Sorties culturelles et de loisirs – De nouveaux adhérents – Groupes de parole

★ ESPACE TECHNIQUE

Enfin la boucle ! – Information sur les degrés de surdité

★ VOTRE RUBRIQUE

Témoignage de Danièle sur ses vertiges – De la culture bio-dynamique...

★ INFOS PRATIQUES

Groupes de parole – La permanence – Accueil Hôpital et SAMU

★ AGENDA

Les rendez-vous de l'AMDS pour les mois à venir

★ CONTACTS UTILES

Nos actions, participations et engagements

☀️ *Les dernières manifestations*

Village associatif

Près de 200 associations de la région toulousaine adhèrent au Centre Toulousain de Volontariat (CTV). Notre association a décidé il y a quelques mois d'y adhérer à son tour.

Ainsi, pour la première fois, nous avons pu participer le 7 octobre dernier à la journée des associations organisée par le CVT en partenariat avec la Mairie de Toulouse.

Plus d'une centaine d'associations ont ainsi constitué sur la place du Capitole un véritable village associatif : une riche rencontre inter-associative avec le public, l'occasion d'échanger, d'écouter et de mieux faire connaître nos actions et nos engagements.



Le 7 octobre, place du Capitole : des adhérents devant le stand de l'AMDS.

Vif succès de cette journée !

☀️ Ensemble pour aider les personnes en situation de handicap

Par délibération en date du 31 mars 2006, faisant application de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et par arrêté municipal en date du 4 septembre 2006, la commune de Toulouse a ainsi formé la **commission extra-municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées**.

Plus d'une quarantaine d'associations (liste disponible à la permanence) y sont représentées aux côtés de l'AMDS. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas rester indifférents et ignorer les enjeux du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances. L'AMDS ne peut que se réjouir de cette mobilisation de chacun en lieu et place, dans des fonctions souvent différentes mais complémentaires, pour que les personnes

en situation de handicap, puissent vivre légitimement une vie de citoyen.

Aussi, nous avons participé aux *travaux* de cette commission sur les nombreux projets en cours :

- présentation du projet de transport de la ligne E et des dispositions pour l'accessibilité des personnes handicapées;
- rencontre avec les services SFR qui souhaitent mettre des informations sur le téléphone mobile pour personnes handicapées;
- visite du chantier de la nouvelle place occitane (quartier St Georges);
- présentation du Grand Projet de ville pour les quartier Reynerie - Bagatelle - Sept-Deniers;
- présentation du Grand Projet du Cancéropole.



📌 Engagements



Bientôt 2007 : les points forts !

• **La journée toulousaine ORL** aura lieu le vendredi 26 janvier. Depuis sa création il y a 2 ans, l'AMDS est invitée à cette journée ouverte et

réservée aux professionnels de la santé. Nous remercions particulièrement le **Dr Braun** qui, depuis, nous convie à cette rencontre.



- **L'assemblée générale de l'AMDS** est prévue le samedi 27 janvier. Nous comptons sur votre présence massive.
- **La Journée Nationale de l'Audition** est fixée au jeudi 15 mars. À ce jour, nous n'avons pas encore établi de programme pour la contribution à cette journée.

- Tous les deux ans, pendant deux jours, se tient à Toulouse au Parc des expositions, le **Salon Autonomique** des personnes handicapées, ouvert au grand public. La date a été fixée les 19 et 20 avril. En 2005, la Mairie nous avait donné la possibilité d'y tenir un stand. Nous attendons très prochainement la réponse de la municipalité.



☆ **Actions en cours**

Site Internet AMDS

Le site Internet de l'AMDS est créé ! Même s'il en est encore au stade de l'ébauche, vous pouvez tout de même le consulter à l'adresse suivante : <http://amds.midipyrenees.free.fr/>



À lire

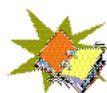
« **Dans l'air du temps** » est un magazine de santé diffusé en 50 000 exemplaire dans les pharmacies, permanences, points seniors, etc. Nous avons été contactés par la rédaction de ce magazine local qui présentera les objectifs de

notre association lors de la prochaine parution prévue en janvier 2007.



À l'essai : Spin-Vox

Suite à la collaboration avec Unisda, l'AMDS s'est vu proposer, pour ses adhérents un test révolutionnaire, gratuit et sans engagement avec la possibilité pendant trois mois de transformer tous les messages vocaux reçus sur leur portable en SMS et/ou sous forme d'e-mail. À la suite de cette étude expérimentale, ce service pourrait être proposé par les opérateurs à leur client.



Le dossier : la Loi du 11 février 2005

Les droits des Personnes Handicapées

L'un des objectifs de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est de donner une définition large de la compensation mais aussi de répondre au principe de « l'accès à tout et pour tous »

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine, la nature de

sa déficience, son âge ou son mode de vie » (CASF, art.L.114-1-1, al.1)

La loi introduit pour la première fois une définition du handicap, celle de l'OMS : « Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Autre nouveauté dans cette loi, c'est le projet de vie de la personne handicapée qui prend en compte le projet éducatif et social.

En ce qui concerne l'accessibilité : trois volets sont traités.

- **Le transport** : la loi prévoit un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité, à défaut des moyens de substitution doivent être prévus.
- **Les locaux** : en résumé, devront être accessibles les aménagements et les équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation d'ici trois ans au maximum et dix ans pour les établissements recevant du public.

Des dérogations seront possibles, mais le non-respect sera puni.

- **Le principe de non discrimination en matière d'emploi** est un point important de la Loi de février 2005, en effet toute personne handicapée pourra trouver un système de passerelle entre le milieu adapté et le milieu ordinaire afin

de favoriser son intégration et une égalité dans le traitement.

De même, la scolarisation des enfants handicapés devra se faire dans l'école ou l'établissement le plus proche de leur domicile.

Cependant les parents conservent le droit d'inscrire leur enfant dans un établissement adapté ou médico-social.

Il est évident qu'il faudra un certain temps pour que tous les moyens soient mis en œuvre pour permettre tous ces changements.

Un numéro d'appel (**08 200 33 333**) est mis en place afin d'informer le public sur la loi.

D'autre part, un guide d'information est accessible sur www.handicap.gouv.fr et un autre sur <http://www.equipement.gouv.fr>

La vie de l'Association

4

Sorties culturelles et de loisirs

Dans le cadre des animations culturelles et de loisirs, nous avons pu visiter certains sites de la région : **Bruniquel** et ses châteaux, **Giroussens** et sa céramique, les **jardins des Martels**, le château de **St Élix, Saint-Bertrand de Comminges**. Nous souhaitons nous retrouver encore plus souvent lors de ces balades conviviales.

Que les personnes connaissant des sites particuliers à visiter pensent à nous transmettre leur proposition pour 2007 !

17 juin à Villeneuve-Tolosane

La saison 2005/2006 s'est achevée le 17 juin 2006, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, lors d'une soirée organisée au domicile de la présidente de l'AMDS, **P. Duffaut**.

Les adhérents ont eu à cette occasion, non seulement le plaisir d'échanger autour d'une bonne assiette mais aussi l'opportunité de découvrir le premier bulletin de l'association.

St Élix, le 10 septembre

Après le congé estival des mois de juillet et août, la rentrée de l'AMDS a eu lieu sous le sceau de la bonne humeur et de la convivialité, et ce à **Saint-Élix**, dans un cadre champêtre, au domicile de **G. Ailleres** qui a accueilli généreusement les adhérents de l'association.



Pique-nique à deux pas de la cathédrale St Bertrand du Comminges.



Au pied du Château de Bruniquel.

Après le discours d'introduction de la présidente P. Duffaut, le plaisir de la table, l'intensité des échanges entre les adhérents et les blagues de Lulu ont agrémenté cette belle journée ensoleillée.



Notre présidente PATRICIA et notre vice président GÉRARD au coude à coude pour la même cause !

 **Restaurant, le 7 octobre**

C'est toujours avec un immense plaisir que les adhérents de l'AMDS se retrouvent autour d'une bonne table.

Pour cette occasion, ce fut au centre ville de Toulouse dans le restaurant « **Le Tartabel** » que la soirée a battu son plein, avec en prime l'essai couronné de succès de la boucle magnétique de l'association.

Cette boucle permet aux personnes dotées d'un implant cochléaire (processeur esprit 3G) ou de prothèses auditives externes bénéficiant de la position « T », d'améliorer leur audition en ambiance bruyante. Expérience à réitérer !

 **À la Mounède, le 25 novembre**

Les fêtes de Noël approchant, les adhérents de l'AMDS ont souhaité profiter d'un avant-goût de ces festivités autour d'une table bien connue, celle de « **La Mounède** », sans oublier la



Autour d'une bonne table, accueil de nouvelles adhérentes lors de la dernière soirée.

boucle magnétique qui, au vu de son succès précédent fait désormais partie du kit de la réussite de ces soirées.

À nouveau, un grand merci, à **Michèle** et à son mari **Bernard** qui, en ces occasions mettent une salle de leur restaurant à disposition des membres de l'association.

Cette soirée, toujours dans une ambiance bonne enfant, a accueilli de nouveaux adhérents. Au passage, profitons-en pour leur souhaiter à nouveau la bienvenue !



★ De nouveaux adhérents

Depuis quelques mois, vous avez pu constater l'**élargissement** de nos relations avec les collectivités associatives et de nos engagements auprès de nombreuses autres instances.

Mais nous devons aussi nous réjouir du nombre croissant d'adhérents. Nous souhaitons la **bienvenue** à toutes les personnes venues rejoindre les rangs de notre association.



 **Groupes de parole**

La déficience auditive conduit parfois à un isolement progressif et insidieux.

Pourtant cette expérience sensorielle, somme toute singulière, gagne à être relatée, partagée avec d'autres et surtout entendue.

Le groupe de parole s'envisage avant tout comme un espace d'écoute, d'échange du vécu et du ressenti de chacun en regard de la déficience auditive.

S'il n'a pas pour point central, une visée thérapeutique, il invite néanmoins chacun à réfléchir sur sa propre histoire et sur sa façon d'aborder cette déficience sensorielle.

L'échange des différents points de vue demeure riche d'enseignements pour tous les participants, qu'ils soient dans une position d'écoute ou de verbalisation.

Le groupe de parole est animé par la psychologue Michèle Achkar qui tout au long de la séance veille au respect de la circulation de la parole et à l'apport de sens aux interventions de chacun.

Le groupe de parole a lieu le mardi, une fois par mois de 18 h 30 à 20 h 30 dans les locaux de l'URAPEDA, à TOULOUSE.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter **06 74 63 09 06** (Gérard) ou **05 61 92 60 98** (Patricia)

 **105 db** 

est le niveau sonore **limite** imposé aux discothèques
alors qu'un **risque auditif** existe à partir de **80 db**



Groupes de parole par Michèle Achkar, notre nouvelle psychologue



Tout d'abord merci à toutes les personnes qui ont participé à ces premières rencontres, car, dès les premières séances, les différents groupes ont déployé une véritable dynamique. Ceci a permis de dégager, au bout de trois séances d'échange, de nombreuses pistes de travail. Nos pouvons, d'ores et déjà, distinguer deux grands axes de questionnement :

L'un qui est plutôt, dirons-nous, du domaine de l'**échange d'information** qu'elle soit d'ordre administratif, technique ou médical. En effet, cet axe de travail concerne surtout toutes les questions que la malentendance vous pose à chacun d'entre-vous en terme de travail, d'allocation, mais aussi en terme d'appareillage et de prise en charge médicale ou para-médicale.

Et un second, qui, lui, est plus vivement recentré sur le **vécu émotionnel**, intime de chaque participant. Il concerne alors la relation que chacun entretient individuellement avec la malentendance, les difficultés personnelles qu'il ou elle rencontre à travers ce handicap, mais aussi les souffrances vécues en passant par les stratégies mises en place pour parvenir à les dépasser.

Il faut toutefois noter que la frontière qui sépare ces deux axes de travail n'est pas si facile à délimiter. Il n'est donc pas nécessaire de les distinguer au cours des échanges car le fait de parler d'un souci médical peut très souvent déboucher sur le témoignage personnel des difficultés qui en découlent.

De plus, il s'est tout de suite avéré très porteur pour le groupe de réunir des personnes qui en sont à différents moments de ce long cheminement. En effet, le témoignage de l'un servait souvent de réponses ou tout au moins ouvrait des pistes susceptibles de servir de réponses à

certaines questions qui venaient d'être soulevées par le groupe.

Comme promis, je vais essayer de formuler les différents questionnements qui ont émergé au cours de ces premiers échanges et qui pourront, si vous le souhaitez, nous servir de fil directeur au cours de cette année de travail.

- Quelles sont les difficultés personnelles les plus fréquentes que vous rencontrez dans votre quotidien et qui concernent la malentendance ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par votre entourage proche, famille et amis ?
- Quelles sont les caractéristiques, la spécificité de la malentendance ?
- Le besoin que vous avez témoigné d'être conseillé dans les démarches administratives et médicales.
- Les relations parfois difficiles avec le milieu médical. On a pu évoquer la « surdit  psychique » de certains soignants !
- Les relations quelque fois conflictuelles avec le milieu professionnel et la non-reconnaissance de ce handicap par certaines institutions.
- La souffrance personnelle et propre à chacun que g n re le handicap ainsi que des angoisses que peut soulever l'avenir.
- La nature des compensations que les malentendants peuvent mettre en  uvre pour mieux pallier ce handicap.
- Doit-on parler des malentendants en terme de personne « handicap e » et quels sont les avantages ou les inconvénients qui en découlent ?
- Qu'est-ce que ce mot « handicap  » v hicule pour soi et pour la soci t  ?
- Le probl me que pose parfois la reconnaissance de ce handicap par l'entourage imm diat, famille, amis ou coll gues de travail.

Mais on pourra parler aussi de l'attente de chacun concernant ces groupes de parole.

Voil , la liste n'est pas close... nous continuerons, bien s r, le travail ensemble !

  tr s bient t pour une prochaine rencontre, en esp rant que de nouveaux venus puissent se joindre   nous afin de maintenir la diversit  et la richesse des  changes.

Mich le Achkar,
Psychologue clinicienne,
Animatrice b n vole
des groupes de parole pour l'AMDS.



Savez-vous que... ?

- ☆ 2,5 millions de personnes en France souffrent r guli rement d'**acouph nes** et pr s de 4 millions en ont ressenti un jour ou l'autre ☆
- ☆ **36,59  ** est le montant du forfait entretien annuel de l'appareillage pour une oreille vers  par la S curit  sociale ☆

Source : JNA, 2006.



🎧 Enfin la boucle !

Toutes les associations adhérentes au **Bucodes** se sont vu offrir une boucle magnétique. Depuis quelques mois, ce matériel n'avait pas été mis en fonction par l'AMDS.

Aujourd'hui, c'est chose faite ! Après avoir été vérifiée par un spécialiste, nous avons enfin pu

la tester en réel lors d'une récente soirée au restaurant.

Désormais, pour le plus grand confort des personnes appareillées (position T), cette boucle magnétique **transportable** sera déplacée lors de toute rencontre.



Information sur les degrés de surdité

Nous avons tous des problèmes d'audition, mais savons-nous les quantifier, les nommer ? Bien souvent, nous découvrons les termes de « surdité légère », « profonde », etc. lors de notre rendez-vous ORL. Voici quelques éclaircissements.

Ces informations sont issues d'un diaporama créé par notre présidente à l'occasion d'une formation destinée à des enseignants. Nous aurons très prochainement l'occasion de la découvrir dans sa totalité, lors d'un rassemblement. Nous en serons tous informés en temps voulu.

🔔 Audition normale ou subnormale :

La perte moyenne ne dépasse pas 20 db. Il s'agit éventuellement d'une atteinte tonale légère sans incidence sociale.

🔔 Surdité légère :

La perte moyenne est comprise entre 21 db et 40 db. La parole est perçue à voix normale, elle est difficilement perçue à voix basse ou lointaine. Cependant, la plupart des bruits familiers sont perçus.

🔔 Surdité moyenne :

Premier degré : la perte moyenne est comprise entre 41 et 55 db.

Deuxième degré : la perte moyenne est comprise entre 56 et 70 db.

La parole est perçue si on élève la voix. Le sujet comprend mieux en regardant parler. Quelques bruits familiers sont encore perçus.

🔔 Surdité sévère :

Premier degré : la perte moyenne est comprise entre 71 et 80 db.

Deuxième degré : la perte moyenne est comprise entre 81 et 90 db.

La parole est perçue à voix forte près de l'oreille. Seuls les bruits forts sont encore perçus.

🔔 Surdité profonde :

Premier degré : la perte moyenne est comprise entre 91 et 100 db.

Deuxième degré : la perte moyenne est comprise entre 101 et 110 db.

Troisième degré : la perte moyenne est comprise entre 111 et 119 db.

La parole n'est plus du tout perçue. Seuls les bruits très puissants sont perçus.

🔔 Déficience auditive totale :

La perte moyenne est de 120 db.

Rien n'est perçu.



Valeurs en décibels de quelques ambiances sonores

0 db	Aucun son n'est perçu
0 à 10 db	Seuil normal audition
20 db	Local d'essais acoustiques, sons inaudibles dans un environnement normal
20 à 25 db	Campagne sans vent, oiseaux, insectes, studio d'enregistrement
25 à 35 db	Conversation à voix chuchotée, lieux de culte
35 à 55 db	Lieux de repos, bureaux, salles de classe
55 à 75 db	Conversation, lieux de vie, rue piétonne, grand magasin
75 à 90 db	Voix criée, rues animées et à fort trafic
90 à 110 db	Sports mécaniques, discothèques
+ de 110 db	Concert, tuning, rave-party (risque de traumatisme sonore aigu)

Source : dossier de presse, JNA 2006.



Votre rubrique



Cet espace vous est réservé :
une idée, un témoignage,
une passion, libre à vous de choisir le
thème personnel à partager avec les
autres adhérents.

De plus, si vous souhaitez avoir de plus
amples informations sur ces textes,
vous pourrez contacter l'adhérent,
en vous adressant à la présidente
ou au vice-président de l'AMDS.

Témoignage de Danièle sur ses vertiges

Le réveil sonne. D'un geste habituel, je me tourne vers lui. À partir de ce moment, j'entre en plein cauchemar. Mon lit semble se détacher et larguer les amarres, la chambre valse tout autour avec les meubles. J'ai mal au cœur, envie de vomir, je m'agrippe aux montants de bois.

À peine arrivée à grand peine aux toilettes, je me vide par le haut et par le bas.

Le kinésithérapeute qui me soigne habituellement, connaît le problème : « ce sont des vertiges de Ménière, dit-il. Une de mes filles en a eu dès sept ans. Elle est toujours en traitement ».

Grâce à un mouvement très particulier de bascule, il me permet de reprendre une journée qui commençait bien mal.

Le professeur, chef de service ORL, qui me reçoit quelques jours plus tard, me recommande de porter au plus tôt des appareils auditifs. Il me prescrit également une série de séances dans une autre clinique équipée pour cela et prépare une petite lettre pour les deux médecins qui se sont fait une spécialité de cette rééducation.

Le grand vertige n'est plus revenu. Il me reste un mal au cœur persistant, un cercle de fer sur le front.

État cotonneux et démarche imprécise m'amènent à me cogner un peu partout, comme ivre.

Mes yeux se ferment, une grande fatigue m'envahit, me donnant envie de me recoucher dans ce lit que je fuis cependant au souvenir de ce que j'y ai enduré.

Au service spécialisé où l'on soigne les vertiges, j'apprends qu'il en existe de plusieurs sortes.

Le programme ne variera pas au cours des séances : suivre des yeux une lumière qui se déplace horizontalement, rester en équilibre sur une planche posée sur une boule, marcher sur place sans ouvrir les yeux.

Dans un fauteuil tourné rapidement par le médecin et ensuite arrêté brusquement, les yeux fermés, je dois ensuite dire lorsque la sensation de stabilité revient. Enfin le plus impressionnant : dans une pièce obscure, debout, je dois suivre des yeux des points lumineux qui se déplacent sur les murs et le plafond. Des exercices sont à faire chez moi.

Depuis, la pratique régulière de ces gestes me soigne efficacement chaque fois que je sens revenir maux de tête et mal au cœur. Il m'est recommandé de ne pas éviter les mouvements brusques et de ne pas privilégier les activités sédentaires. De ne rien changer dans mes activités, de ne pas avoir peur de ces malaises que je peux maîtriser.

Septembre 06

Impôts et prothèses

Pour les personnes en activité, les frais d'acquisition et d'entretien d'un appareil ou d'une prothèse indispensable pour travailler sont déductibles dans la limite de la moitié du montant restant effectivement à la charge du salarié, c'est-à-dire après le remboursement de la Sécurité sociale, d'une mutuelle, etc.

La déduction doit être faite en rubrique « Frais réels » avec fourniture de justificatifs.

De la culture bio-dynamique... de Georgette D.

Nous connaissons cette culture surtout depuis Rudolph Steiner, médecin allemand, scientifique, philosophe, etc. qui donnait des cours aux agriculteurs.

Nous avons maintenant pour le jardinage et la culture des champs, un calendrier annuel, fait dans le nord de l'Allemagne, par Maria Thun et son fils Matthias, avec les indications des jours favorables pour semis, repiquages, récoltes... Il contient les rythmes cosmiques, porteurs de vie. Les influen-

ces des rythmes, les rythmes dans la pratique, les préparations bio-dynamiques, les prévisions pour l'année, les essais sur l'influence des constellations du zodiaque, la croissance des plantes sous serre, le rythme mensuel de la lune, annuel des saisons par le soleil, le zodiaque : signes et constellations.

Les quatre éléments liés aux constellations sont :

Terre : racine; **Lumière** : fleurs; **Eau** : feuille; **Chaleur** : fruit



Donc, en exemple :
 On sème tout ce qui est racine en constellations de terre.
 On sème tout ce qui est feuille en constellations d'eau.
 On sème tout ce qui est fleur en constellations de lumière.
 On sème tout ce qui est graine et fruit en constellations de chaleur.
 Il est très facile de suivre ce calendrier précis. Avis aux intéressés soucieux de l'avenir de la planète et de l'humanité... 🍅 🍌



Pour un complément d'information, s'adresser à notre spécialiste, Georgette.

😊 **Clin d'oeil de Pierre** 😊

Deux amis discutent :

Paul : « J'ai l'impression que ma femme devient sourde !

- Pour en être sûr, c'est simple, tu lui répètes la même phrase en te déplaçant en commençant par t'éloigner d'une cinquantaine de mètres puis en t'approchant d'elle, tu verras bien si elle te répond, lui conseille Fréd.

Paul se place donc dans le jardin à 50 m et crie : « Chérie, que mange-t-on ce soir ? » Pas de réponse.

À 40 m : « Chérie, que mange-t-on ce soir ? » Pas de réponse; à 30 m, puis à 10 m « Chérie, que mange-t-on ce soir ? »

Toujours pas de réponse !

Paul, un peu énervé, entre dans la cuisine : « Chérie, que mange-t-on ce soir ?

- mais enfin Paul, pour la cinquième fois je te répète : du cassoulet !!!! »



Infos pratiques

Groupes de parole :

Les groupes de paroles se déroulent à l'adresse suivante (dans une salle équipée d'une boucle magnétique utile pour les porteurs de prothèse auditive équipée de la position T) :



URAPEDA
 61, Chemin Lapujade
 31200 Toulouse

05 61 61 65 43 ou
 06 74 63 09 06 (Gérard) ou
 05 61 92 60 98 (Patricia)

Une fois par mois, de 18 h 30 à 20 h 30

La permanence :



URAPEDA
 61, Chemin Lapujade
 31200 Toulouse

05 61 61 65 43 ou
 06 74 63 09 06 (Gérard)

Les 2^e et 4^e vendredis du mois de 15 h 30 à 18 h

Accueil Hôpital et SAMU :

Demander à la permanence les conditions et fiches d'accès.



L'œil et la Main : à voir



« L'œil et la Main » est le magazine réalisé pour les personnes sourdes et proposé aux télé-spectateurs le samedi à 9 h 40 sur le programme de la 5.

De nombreux sujets y sont traités, pour les sourds mais aussi pour des malentendants en relation également avec les entendants.

À voir !



Comment consulter ce bulletin sur votre ordinateur ?

Si vous possédez un ordinateur et une adresse e-mail :
 Vous pouvez visualiser ce journal à l'aide du logiciel « Adobe Acrobat ».

✉ Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir votre adresse e-mail, et nous vous enverrons ce bulletin au format pdf via votre messagerie, en pièce jointe.
 📀 Il vous suffit alors de l'enregistrer sur votre disque dur et de l'ouvrir.

🖨 Vous le visualisez à l'écran puis vous pouvez ensuite l'imprimer en couleur ou noir et blanc, selon votre choix. Si vous ne possédez pas Adobe Acrobat, vous pouvez le télécharger (c'est un logiciel gratuit) à l'adresse : <http://www.adobe.com/fr/products/acrobat/readstep2.html>

Savez-vous que...
 la déficience auditive commence lorsque la perte moyenne atteint **30 décibels**, valeur à partir de laquelle l'appareillage est susceptible d'améliorer le confort auditif ?

22 **Agenda**

Calendrier previsionnel AMDS

Janvier							Février						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28				

Mars							Avril						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4							1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
							30						

- Légende :**
- Groupe de parole
 - Permanence
 - Assemblée Générale AMDS
 - JNA 2007 : 15 mars
 - Salon autonomic : 19-20 avril

P'tit blague de Lulu
 “ Il m'est arrivé de prêter l'oreille à un sourd, mais il n'entendait pas mieux ! ” (Raymond Devos)



Contacts utiles

Patricia DUFFAUT, Présidente
AMDS
 6, chemin Mailheaux
 31270 Villeneuve Tolosane
 tél : 05 61 92 60 98 (après 18 h)
patricia.duffaut@wanadoo.fr

Permanence de l'AMDS :
Gérard AILLERES, Vice-Président
 06 74 63 09 06
gerard.ailleres@wanadoo.fr

Comité de rédaction

Patricia Duffaut, Gérard Aillères, Marie-Françoise Bru, Brigitte Chaput, Michèle Delannoy, Cathy Galaup, Marie-Annick Lovato.

Un grand merci aux adhérents qui ont collaboré à l'élaboration de ce numéro et nous ont communiqué des articles.



Bonnes fêtes et Meilleurs vœux pour 2007 à tous et à toutes !!

